

« L'université et la recherche s'arrêtent à compter du 5 mars : Toutes et tous en grève ! »

Tel est le titre de l'appel intersyndical national du 23 février avec comme signataires FO-ESR, Sud recherche ESPST-Solidaires, Sud Education, Solidaires Étudiant.e.s, Snesup-FSU, Snep-FSU, Sncs-FSU, Snasub-FSU, CGT-FERC SUP, SNTRS-CGT, CGT-INRA, L'Alternative, UNEF, ANCMSP, Facs et labos en lutte.

Le projet de loi LPPR (loi de programmation pluriannuelle de la recherche) est un projet qui prévoit la généralisation de la recherche sur projet, une précarisation accrue de ceux qui font de la recherche, avec des CDI... de six ans (dits « de mission »), attaque les statuts des fonctionnaires travaillant dans la recherche publique (enseignants-chercheurs des universités, chercheurs des établissements publics scientifiques et techniques dont le CNRS) et programme la disparition de ces statuts.

Comme la ministre l'a elle-même annoncé dans une réponse à FO ESR, les discussions à propos de la LPPR se font « *dans le cadre de la négociation sur la réforme des retraites* ». En effet, les dotations budgétaires annoncées seraient prélevées sur les sommes actuellement dévolues au paiement du salaire continué des fonctionnaires.

Abandon de la LPPR, retrait de la réforme des retraites !

Face à cela, la révolte couve chez les personnels : dans de très nombreuses universités en France les collègues se sont réunis en département, laboratoires, UFR, pour prendre position pour l'abandon de la LPPR et le retrait de la réforme des retraites (plus de 650 motions à ce jour).

La FNEC FP-FO apporte son plus total soutien à l'appel à la grève reconductible à partir du 5 mars, pour l'abandon du projet LPPR et pour le retrait de la réforme des retraites, et appelle tous ses syndicats à soutenir la mobilisation des camarades dans les universités et la recherche.

Elle appelle tous les personnels à se réunir en AG dans leurs établissements, laboratoires, départements, UFR ou services pour décider de la grève jusqu'à l'abandon de la LPPR et jusqu'au retrait de la réforme des retraites et à mandater des délégués pour la coordination nationale des Facs et labos en lutte des 6 et 7 mars.

Le 25/02/20